PRIME D'INSTALLATION

Assistant(e) maternel(le) nouvellement agréé(e)

Madame, Monsieur,

La Caf est chargée de verser une prime d'installation aux assistant(e)s maternel(le)s nouvellement agréé(e)s pour faciliter leur installation dans ce nouveau métier.

Le service Protection Maternelle et Infantile du Conseil Départemental (Pmi) nous a informé de votre récent agrément. Si vous souhaitez solliciter cette prime, vous trouverez ci-joint un imprimé de demande que nous vous invitons à compléter puis à nous retourner accompagné des pièces administratives.

A l'issue de l'étude de votre demande par nos services, nous vous tiendrons informé(e) des suites données.

En cas d'accord, vous recevrez un document intitulé « Charte d'engagements réciproques », à nous retourner complété et signé via la plateforme de signature électronique « Docusign ».

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

La Caf Touraine

Vous trouverez les conditions pour y prétendre via le lien suivant => <u>Prime</u> d'installation pour les assistants maternels | Bienvenue sur Caf.fr





LETCAF

>000000020510000000000<

Demande de Prime d'installation pour un(e) assistant(e) maternel(le) nouvellement agréé(e)

- Déclaration sur l'honneur -

La Caf Touraine va étudier votre demande à partir du questionnaire ci-dessous. Si votre demande est retenue, vous recevrez une Charte d'Engagements Réciproques que vous vous engagerez à respecter. Elle devra être complétée et signée via Docusign ou à retourner à la Caf. Le paiement de la Prime d'installation interviendra ultérieurement.

Allocataire	e Caf Touraine : OUI NON n° allocataire :	•••••	
Nom	Nom d'épouse (s'il y a lieu)		
Prénoms .			
Adresse			
Ville	Code Postal		
Téléphone	e-mail		
	délivré le par le Conseil Départemental		
Je soussig	né(e) M(me)dé	clare :	
		OUI	NON
(la prin	té agréé(e) pour la première fois postérieurement ou à compter du 1 ^{er} juin 2009 ne ne doit pas avoir été versée dans un autre département).		
	ande doit être faite dans le délai de un an à compter de la date d'agrément.		_
 avoir suivi la formation initiale obligatoire (ou être dispensé(e) par le service de Protection Maternelle et Infantile du Conseil Départemental) 			
avoir a	 avoir au moins deux mois d'activité professionnelle 		
 relever de la Convention Collective Nationale de Travail des Assistants Maternels du Particulier Employeur (c'est-à-dire ne pas exercer dans le cadre d'un service d'accueil familial type crèche familiale ou micro-crèche) 			
 m'engager à exercer le métier au moins trois ans (Signature d'une charte d'engagements réciproques avec la CAF. Ce document vous est adressé si votre demande est acceptée) 			
appliqu	uer une tarification inférieure à 5 SMIC horaires par jour		
_	■ m'engager à donner mon accord pour figurer sur le site Internet " monenfant.fr " et à renseigner sur mes disponibilités		
• être ad	hérent(e) au RPE s'il en existe un sur le territoire (1)		

⁽¹⁾ L'adresse de votre RPE vous a été communiquée pendant votre formation et est accessible avec le site internet « monenfant.fr ».

Rappel des pièces à fournir :

- imprimé de demande de prime d'installation complété et signé,
- photocopie de la notification d'agrément,
- photocopie de l'attestation de formation ou de dispense de la PMI,
- les photocopies des deux premiers bulletins de salaire,
- un RIB (uniquement si vous ne percevez pas de Prestations Familiales de la Caf).

L'absence de pièces justificatives ne permettra pas l'examen de votre dossier.

Je déclare sur l'honneur, l'exactitude des informations fournies et autorise le traitement informatique des renseignements donnés dans le respect des dispositions de la loi n° 2018-493 du 20/02/2018 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Je prends connaissance du fait qu'ils pourront être vérifiés. Je m'engage à signaler tout changement qui les modifierait.

Fait à	le
Signature,	

Ce formulaire, dûment complété, signé et accompagné des pièces justificatives demandées, est à retourner par mail => afi@caf37.caf.fr ou à l'adresse suivante :

Caisse d'Allocations Familiales de Touraine Service Gestion Administrative d'Action Sociale 1 rue Alexander Fleming 37045 TOURS Cedex 9



DPRIAM